

[216]

■ Hippothérapie pour patients atteints d'autisme ou d'un handicap moteur



Mutualité Neutre du Hainaut

avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
Tél. 071 20 52 11
Fax 071 32 87 98
web@mut216.be
www.mut216.be



 **Mutualité Neutre du Hainaut**
VOTRE LIBERTÉ, VOTRE SÉCURITÉ

E.R. : E. DENOEL, ch. de Charleroi 145 - 1060 BRUXELLES - sph-mvactis - Edits 01-2010



**Le cheval est son ami...
la mutualité neutre aussi**

L'hippothérapie pour patients atteints d'autisme ou d'un handicap moteur

Intervention de € 10 par séance



QUOI?

Hippothérapie ou thérapie par le cheval signifie utiliser le cheval comme support thérapeutique et non comme loisir. L'hippothérapie est une approche thérapeutique de la personne éprouvant des difficultés telles qu'un handicap physique ou mental, mobilité réduite, invalidité mais aussi autiste.

L'hippothérapie combine différents aspects: physiques, psychologiques mais aussi affectifs et relationnels.

C'est la rencontre de trois êtres vivants, de trois sensibilités: le patient, le thérapeute et le cheval.

POUR QUI?

Tous les membres atteints d'autisme ou d'un handicap moteur qui sont en règle de cotisation.

COMBIEN?

Il s'agit d'une intervention de max. € 10 par séance et pour un maximum de € 50 par année civile, toutes médecines alternatives confondues.

COMMENT?

La séance doit être prescrite par un prestataire de soins qui oriente le patient auprès du centre équestre le plus adéquat.

Le prestataire de soins agit en tant que référant. La prescription et le justificatif du centre équestre devront être présentés à la mutualité pour obtenir le remboursement.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE MUTUALITÉ POUR PLUS D'INFORMATION.